

Initiatives ministérielles

projet de loi d'application vient de franchir l'étape du comité cet après-midi.

L'un des plus importants changements suscités par les progrès technologiques est la création de nouveaux débouchés commerciaux pour des fournisseurs de services compétitifs. Qu'on adopte une nouvelle loi ou non, on a jeté les bases nécessaires pour que cette évolution se poursuive avec de plus en plus de vigueur au cours des années à venir.

La concurrence dans le domaine des télécommunications a déjà rapporté des bénéfices aux Canadiens, et ce n'est qu'un début. J'aimerais entendre les commentaires du député sur un point. Les possibilités que nous entrevoyons dans le domaine des télécommunications sont immenses. C'est une industrie importante pour le Canada, une industrie en pleine croissance qui donne du travail à 125 000 personnes et qui génère plus de 21 milliards de dollars de recettes.

Je veux demander au député, compte tenu des débouchés qui s'offrent à nous, par exemple sur le marché mexicain, où ce secteur est en voie de déréglementation et de privatisation, ouvrant des possibilités d'investissement privé et de fourniture de services dans des domaines comme le téléphone cellulaire, la construction et l'administration de stations terrestres de micro-ondes. Entre 1990. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député pose sa question.

M. Dorin: Il importe que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui et nous donne ainsi la possibilité de nous tailler une niche sur ce marché.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'était toute une question. Je ne suis pas trop sûr de ce qu'il a dit mais quoi qu'il en soit, il sait très bien lire. Il sait très bien lire les notes du ministre. Ça lui vaudra de bons points.

Le député de Mississauga-Sud a dit un jour à la Chambre une chose que le député d'Edmonton-Nord-Ouest aurait dû écouter. S'il ne l'a pas entendue, il devrait consulter le harsard électronique, au moyen du réseau OASIS.

Le député a déclaré l'autre jour, pendant le débat, qu'il faut savoir que beaucoup de gens sont élus à la Chambre grâce à leurs discours, mais il faut savoir aussi que beaucoup de députés perdent leur siège à la Chambre à cause, justement, de ce qu'ils y ont dit. Je pense que les inepties insensées que vient de débiter le député d'Edmonton-Nord-Ouest, en sont un bel exemple. Parfois, mieux vaut se taire.

• (1845)

Je répondrai au député d'en face et peut-être à la question du député de ce côté-ci de la Chambre, s'il a la chance de la poser. Je voudrais simplement dire au député d'Edmonton-Nord-Ouest que toutes ces promesses de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois que les conservateurs aiment faire miroiter quand ils parlent de l'Accord de libre-échange nord-américain sont exactement les mêmes que celles qu'ils avaient fait miroiter lors de la campagne de 1988 en parlant des énormes possibilités que présentait, pour les Canadiens, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous savons très bien que ce ne sont là que de belles paroles, sans plus.

Nous savons très bien que depuis que ce parti, en face, a promis des emplois et encore des emplois avec cet accord de libre-échange, le secteur manufacturier de l'Ontario. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 8 juin 1993, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)